**Amendement à la délibération DFA 76**

Projet de budget primitif emplois pour 2021

**Relatif aux emplois d’auxiliaires de puériculture à la direction des familles et de la petite enfance**

Considérant que le travail des agent·e·s d’Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est essentiel au bon fonctionnement des crèches à Paris, et à l’accueil de tou.te.s les enfants dans le service public ;

Considérant que la profession alerte depuis déjà plusieurs années sur le manque d’effectifs et la difficulté à trouver des remplaçant·e·s, avec pour conséquence directe l’augmentation de leur charge de travail et la dégradation des conditions d’accueil des jeunes enfants ;

Considérant que les professionnel·le·s de la petite enfance font état de places de crèches non-attribuées en raison du manque de personnel ;

Considérant que la crise sanitaire liée à l’épidémie de Covid 19 a amplifié ces difficultés en ajoutant la charge de l’application des protocoles sanitaires aux auxiliaires de puériculture, notamment du fait des absences pour raisons médicale ;

Considérant que ces conditions de travail ont pour conséquence la perte d’attractivité de ce métier indispensable, et aggravent le manque d’agent·e·s disponibles au sein du pôle de remplacement ;

Considérant que ces tensions continues ont été exacerbées par la crise sanitaire et portent atteinte à un accueil individualisé pour les jeunes enfants et leurs familles, au respect des projets d’établissements et à l’organisation des équipes ;

Considérant que ces difficultés dégradent la qualité du service public parisien ;

Considérant que la délibération DASCO 45 adoptée en Conseil de Paris des 17 et 18 novembre a porté le montant du forfait communal des écoles parisiennes élémentaires sous contrat d’association de 827,34 euros à 954 euros par élève et par an, faisant perdre à la Ville près de 3 500 000 euros par an ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe Communiste et Citoyen, la délibération DFA 76 est amendée comme suit :**

* **80 postes d’auxiliaires de puériculture sont ajoutés, notamment pour renforcer le pôle de remplacement**
* **La Ville de Paris s’engage à améliorer les conditions salariales des auxiliaires de puériculture et à renforcer la publicité autour des formations à cette profession**

***La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d’association.***